

La garde partagée d'un enfant de couple séparé

Par tlmvpsp, le 17/05/2009 à 15:35

Bonjour,

Mon fils, séparé de sa compagne depuis quelques semaines, a eu avec elle un enfant. Les premières semaines qui ont suivi la séparation, tout se passait "à l'amiable"...

Depuis quelque temps, la mère prétend qu'elle est la seule à avoir le droit de décision quant aux modalités de partage de la garde de l'enfant et qu'elle serait même en droit de refuser à mon fils la possibilité de pouvoir garder le petit une semaine sur deux.

J'aimerais donc savoir quelles sont les dispositions légales par rapport à cette situation. La mère a-t-elle réellement le droit de décider où, quand et comment notre fils pourrait avoir le petit ?

D'autre part, quels sont les droits des grands-parents par rapport aux visites ou éventuelles vacances que ceux-ci envisageraient de passer avec le petit ?

Les grands-parents ont-ils le droit d'exiger que le petit leur soit confié pendant un certain temps et ont-ils l'opportunité de choisir la période, sachant que les grands-parents habitent un pays frontalier ?

Merci de bien vouloir apporter un peu de lumière à ces questions inquiétantes par rapport à la suite des événements.

Cordialement,